

Entre théorie et pratique économiques : le nécessaire retour aux sources
Le cas des enquêtes et du cartulaire anglo-normand de l'abbaye de la Trinité de Caen (XIIe-XIIIe siècles)

Pendant plus de vingt ans, deux grands historiens économistes anglais spécialistes du monde rural médiéval, M. Postan et R. Lennard¹, échangèrent dans l'*Economic History Review* une série d'articles au contenu polémique. Cette controverse semblait *a priori* réservée aux initiés, puisqu'elle portait sur les enquêtes du XIIe siècle de l'abbaye anglaise de Glastonbury². Le fonds du débat s'avère pourtant plus large : il traite certes du problème de la rétractation ou non de la réserve seigneuriale au XIIe siècle (encore sujet de spécialiste, peut-être) ; mais, plus largement, la question posée était celle du rapport entre une théorie économique générale et un document en particulier, reflet d'une pratique économique locale. De fait, quand M. Postan débute ses travaux dans les années 1930, les grands modèles économiques n'ont pas encore réellement connu d'application en histoire médiévale, et il fait alors figure de pionnier dans ce domaine : sa démarche réside avant tout dans l'établissement d'une théorie générale permettant de regrouper l'ensemble des données éparses récoltées dans les différentes archives de chaque manoir, paroisse, village ou ville anglaise pour la période médiévale. Face à l'ampleur des sources alors envisagées, la logique est donc de dégager les tendances lourdes et les indices permettant d'étayer ces théories générales en cours d'élaboration. Comme le résumait M. Bailey et J. Hatcher : « In other words, for Postan, if two alternative conclusions might be drawn from a particular document, the one which is more likely to be true is the one which is in accord with the generality of evidence in the country or region at large. »³

Le cas précis des enquêtes de Glastonbury, objet du débat avec R. Lennard, est, de ce point de vue, particulièrement intéressant. Les deux auteurs aboutissent en effet, à partir du même document, à des conclusions opposées. Lennard souligne combien il est important de s'arrêter à ce que nous dit le document lui-même, plutôt que de tenter d'emblée de le rattacher à ce que d'autres sources peuvent nous apprendre, ailleurs, sur cette même question. Il critique ainsi la démarche de Postan, qui accorde, dans l'interprétation, la primauté aux tendances par rapport aux contingences locales. Ces positions conflictuelles entre deux médiévistes

¹ Le premier professeur à Cambridge ; le second à Oxford.

² Pour le détail des articles de ce débat : M.M. Postan, « Glastonbury Estates in the Twelfth Century », *Economic History Review (ECHR)* 5, 1953 ; R. Lennard, « The Demesnes of Glastonbury Abbey in the Eleventh and Twelfth Centuries », *ECHR* 8, 1956 ; M. M. Postan, « Glastonbury Estates in the Twelfth Century : A Reply », *ECHR* 9, 1956 ; R. Lennard, « Glastonbury Estates : A Rejoinder », *ECHR* 28, 1975 ; M.M. Postan, « The Glastonbury Estates : A Restatement », *ECHR* 28, 1975.

³ J. Hatcher et M. Bailey, *Modelling the Middle Ages*, Oxford, 2001, p. 15.

reconnus reflètent au final des divergences majeures d'approche des sources médiévales à des fins d'analyse économique.

Le débat entre Postan et Lennard s'avère éclairant dans le cas d'une autre grande abbaye dont les documents sont contemporains de ceux de Glastonbury : l'abbaye de la Trinité de Caen, ou Abbaye-aux-Dames, fondée par Guillaume le Conquérant et son épouse Mathilde peu de temps avant Hastings. Cette abbaye dispose dans son fonds d'archives d'un cartulaire de la fin XIIe-début XIIIe siècle⁴, qui contient, au milieu des copies de chartes, de notices et de pancartes, des séries d'enquêtes exactement similaires à celles de l'abbaye de Glastonbury. Ces enquêtes appartiennent en fait au groupe restreint des très célèbres enquêtes anglaises préservées pour le XIIe siècle⁵. Elles constituent une précieuse source d'histoire économique, par les données chiffrées compilées, exceptionnelles pour cette époque, par les listes de tenanciers ou encore le détail des types de redevances et corvées à acquitter.

On comprend alors tout l'intérêt de Postan pour ce groupe d'enquêtes, qu'il a utilisées notamment dans un article fondateur de 1937⁶ ayant pour but d'esquisser une chronologie de l'évolution des corvées – c'est-à-dire de leur processus de commutation⁷ - dans le manoir anglais pour le XIIe siècle. Cet article inaugure le travail de Postan de mise en place de théories économiques générales pour le Moyen Age rural anglais (il vient alors d'assister à une série de conférences données à Londres par M. Bloch, rencontre décisive qui semble à l'origine de son orientation quasi-exclusive vers les réalités manoriales anglaises⁸). Dans cet article, le problème soulevé plus tard par Lennard du rapport entre sources et théorie économique générale se pose déjà, et cette fois précisément pour le cas des enquêtes de l'abbaye de la Trinité. A partir d'une lecture manifestement rapide du document (mais qui s'explique par l'ampleur de la documentation prise en compte), Postan fait des enquêtes de la Trinité un cas exemplaire d'une désintégration complète et précoce de la réserve seigneuriale (ce qui se traduirait par la disparition des corvées et leur remplacement par des redevances acquittées en numéraire)⁹. Ses analyses concernant l'évolution des corvées, et le cas d'école

⁴ Ce cartulaire ne fait néanmoins pas partie du fonds conservé aux Archives départementales du Calvados (série 2H), mais est conservé à la Bibliothèque Nationale (MS lat 5650).

⁵ Citons, parmi les plus renommées, celles des abbayes de Ramsey, de Burton, de Shaftesbury, le *Boldon Book* de Durham, le *Domesday of St Paul's*, le *Red Book* de Worcester, ou encore le *Liber Niger* de Peterborough.

⁶ M. Postan, « The chronology of labour services », dans *Transactions of the Royal Historical Society*, 4th ser. XX, 1937, p. 167-193 (exemple de la Trinité analysé p. 183).

⁷ Transformation progressive des redevances en nature et des corvées par des redevances acquittées en numéraire.

⁸ F.-O. Touati, *Marc Bloch et l'Angleterre*, Paris, 2007, p. 195 concernant le voyage de M. Bloch en 1934, alors invité à Londres par la *London School of Economics* pour une série de conférences.

⁹ Ce point a été détaillé dans C. Letouzey, « Entre Angleterre et Normandie : la politique de conversion des redevances de l'abbaye de la Trinité de Caen (XIIe-XIIIe siècles) », dans *Calculs et rationalités dans la*

de l'abbaye de la Trinité de Caen ont ensuite été reprises et vulgarisées par Poole en Angleterre, et Duby sur le continent¹⁰.

Le retour aux sources appelle pourtant à la prudence. Dès l'édition d'une partie des enquêtes de la Trinité, en 1982, M. Chibnall relève¹¹, pour le cas de cette abbaye, qu'il s'agit d'une erreur importante d'interprétation de la part de Postan, tout en reconnaissant à ce dernier le mérite d'avoir établi une théorie par ailleurs toujours valable dans ses grandes lignes. Les problèmes d'interprétation communs aux documents de Glastonbury et à ceux de la Trinité montrent combien il est important de revenir à la source elle-même, et de préserver des allers et retours constants entre la théorie économique générale et le document, considéré dans son individualité.

Le problème se pose particulièrement dans le cas des sources d'histoire rurale du Moyen Age central : la nécessité de lier analyse formelle du document et étude de son contenu apparaît d'autant plus cruciale que la documentation est rare. M. Arnoux et G. Brunel¹² soulignent ainsi la nécessaire prudence du chercheur face au caractère lacunaire de ces sources :

« L'historien se définit par son rapport aux sources. L'abondance et la prolixité des documents l'incitent à les constituer en séries, et à recourir à des modèles interprétatifs pour en rendre compte. Leur rareté ou leur laconisme l'obligent à consacrer à leur présentation une part souvent importante de la recherche. Les données fondamentales d'une histoire des campagnes n'apparaissent pas de la même manière dans les deux cas : production, rendements, prix des terres et des subsistances, évolution démographique, tous ces instruments de description et de mesure des sociétés rurales ne possèdent pas la même signification lorsqu'ils sont construits sur des séries continues ou sur des documents isolés. »¹³

Face à cette documentation spécifique de l'histoire des campagnes, la prudence reste donc de mise vis-à-vis des analyses quantitatives, et un questionnement irréductible demeure : « Constituer en problème l'existence même du document est une préoccupation constante des médiévistes français, depuis les origines. »¹⁴

seigneurie médiévale : les conversions de redevances entre XIe et XVe siècles, actes de la table-ronde organisée par la Lamop à Auxerre les 26 et 27 octobre 2006 (à paraître).

¹⁰ A.L. Poole, *From Domesday Book to Magna Carta*, Oxford, 1951, p. 45; et G. Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, 2 vol., Paris, 1962, t. 2, p. 434.

¹¹ M. Chibnall (éd.), *Charters and customs of the Abbey of Holy Trinity Caen*, Records of Social and Economic History, New Series V, Oxford, 1982, p. xlix.

¹² M. Arnoux et G. Brunel, « Réflexion sur les sources médiévales de l'histoire des campagnes : De l'intérêt de publier les sources, de les critiquer et de les lire », dans *Histoire et Sociétés Rurales*, n°1, 1994, p. 11-35.

¹³ *Ibid.*, p 11.

¹⁴ *Ibid.*, p 12.

Pour autant, la prudence de Lennard face aux sources médiévales d'histoire économique trouve d'autant plus d'écho aujourd'hui que se développe un courant important de l'histoire médiévale portant sur les problématiques de mise par écrit, replaçant l'objet-source au centre de l'analyse. De fait, l'erreur de Postan dans le cas de la Trinité s'explique non seulement par une lecture rapide, mais aussi par la non-prise en compte du contexte documentaire, et, en l'occurrence, de l'insertion de ces enquêtes dans un cartulaire. Or, ce genre documentaire a particulièrement bénéficié du renouvellement des études médiévales concernant la scripturalité, qui remettent en cause son usage traditionnel de « vivier à chartes » (L. Morelle)¹⁵, et mettent en avant, dans l'analyse, le fait que l'existence même de ces documents soit à ré-interroger. Jusqu'à récemment, l'héritage du positivisme du XIXe siècle pesait encore dans le rapport du médiéviste à ce genre documentaire, auquel on ne reconnaissait que le mérite de fournir « la matière première », c'est-à-dire la transcription d'actes dont les originaux ont disparu ; mais la méfiance était extrême face à ces *secondary records* (recueils de seconde main), le scribe étant facilement perçu comme un potentiel faussaire¹⁶. Ce type de lecture, qui ne recherche que des critères de « vérité » et non de pertinence (mise en relation de l'aspect formel du document avec son contenu) a été pointé à partir des années 1990, notamment par C. Wickham et J. Fentress¹⁷. La logique utilitaire qui primait alors, ainsi que la familiarité du médiéviste vis-à-vis des cartulaires, occultaient les interrogations sur le projet même de rédaction du cartulaire, genre documentaire pourtant révolutionnaire quand ces documents commencèrent à être compilés, entre le XIe et le XIIIe siècle : ils témoignent d'une nouvelle façon d'organiser et de penser alors le passé du monastère. Comme le souligne C.B. Bouchard – poursuivant les recherches fondatrices de P. Geary¹⁸ – il est absolument nécessaire de mettre l'accent sur ce qui peut sembler évident, mais ne l'est pas : « Hence treating a cartulary as an unproblematic window into a monastery's archival holdings can, as Patrick Geary has warned, make the cartulary itself invisible »¹⁹. On voit ici toute l'évolution

¹⁵ Dans art. « cartulaire », *Dictionnaire du Moyen Age*, C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink (dir.), Paris, 2004 (2^e éd), p 225.

¹⁶ Caractéristique de ce rapport aux cartulaires est par exemple le manuel d'A. Giry, qui reste par ailleurs une référence en diplomatique médiévale aujourd'hui : A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 28-34.

¹⁷ C. Wickham et J. Fentress, *Social Memories*, Oxford, 1992, particulièrement le chap 4 « medieval memories », p. 144-172, caractéristique de ce retournement du regard porté sur l'écrit. Le mouvement de recherches sur les cartulaires a été amorcé à la même période en France, notamment avec : O. Guyotjeannin, L. Morelle, M. Parisse (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole Nationale des Chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris 5-7 décembre 1991)*, Paris, 1993.

¹⁸ Par exemple : P.J. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, 1996.

¹⁹ C.B. Bouchard, « Monastic Cartularies : Organizing Eternity », dans *Charters, Cartularies and Archives : The preservation and Transmission of Documents in the Medieval West, Proceedings of a Colloquium of the*

du point de vue de l'historien, qui ne considère plus juste comme un « hasard heureux » l'émergence d'un cartulaire aux documents particulièrement riches, au milieu d'une « triste steppe documentaire entre le IXe et la fin du XIIe », expressions employées par R. Fossier en 1988²⁰.

Dans le cas précis de la Trinité, le cartulaire dont il est question ici a été reconnu depuis longtemps comme exceptionnel, par la présence de ces enquêtes réalisées à deux dates successives au cours du XIIe siècle (début du XIIe siècle et fin du XIIe siècle), et qui portent aussi bien sur les possessions normandes qu'anglaises de l'abbaye : très proche du pouvoir ducal, puis royal, l'Abbaye-aux-Dames fut de fait largement dotée en terres en Angleterre à la suite de la Conquête de 1066²¹. En Angleterre, ces manoirs se situent dans cinq comtés différents, et distants les uns des autres [carte]. Entre ces possessions et les terres normandes, séparées par la Manche, se pose d'emblée, de façon évidente, le problème de la gestion d'un temporel aussi vaste et dispersé, et de sa viabilité économique.

Pour répondre à cette question essentielle, le cartulaire lui-même pourrait apporter beaucoup. Pourtant, le rassemblement de ces enquêtes – décrivant des terres situées à plus de 400 kilomètres de distance les unes des autres²², et séparées par une mer, de surcroît – dans un même cartulaire, n'a jamais été pris en considération. Les intérêts nationaux ont semblé les plus forts, les chercheurs anglais se focalisant sur les réalités anglaises décrites, et leurs confrères français sur la partie normande²³, sans réellement tenir compte du fait que ces deux aspects étaient réunis dans le document « original ».

Du côté anglais, comme on l'a déjà vu, les enquêtes portant sur les manoirs anglais appartiennent aux « classiques » pour les historiens économistes anglais spécialistes du Moyen Age rural. Du côté français, ces enquêtes, uniques en leur genre à cette date en Normandie, sont connues depuis longtemps (et mentionnées par Delisle et Carabie, par

Commission Intrenationale de Diplomatie (Princeton and New York, 16-18 September 1999), A.J. Kosto et A. Winroth (éd.), Toronto, 2002, p. 22-32 (p. 25). La thèse de P. Chastang a précisément pour objet de redonner une visibilité à ces cartulaires, et d'envisager en soi ce véritable travail d'écriture qui produit « une représentation du pouvoir seigneurial, contribue à fixer la mémoire de l'institution commanditaire et participe à un effort d'ordonnance et de défense du patrimoine, inséparable des évolutions sociale et culturelle qu'ont connues les régions méditerranéennes au cours des XIe-XIIIe siècles » (quatrième de couverture) : P. Chastang, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XIe-XIIIe siècles)*, Paris, 2001.

²⁰ R. Fossier (éd.), *Cartulaire-chronique du prieuré Saint-Georges d'Hesdin*, Paris, 1988, p. 7.

²¹ Au moment de la rédaction du *Domesday Book*, il s'agit de la seconde abbaye étrangère la plus richement possessionnée en Angleterre : D.Knowles, *The monastic order in England 940-1216*, Cambridge, 1940, p 703.

²² Il y a plus de 420 km à vol d'oiseau entre le groupe des possessions normandes de la plaine de Caen et le manoir anglais le plus septentrional, Horstead (Norfolk).

²³ Seule exception notable : J. Walmsley, « The Twelfth-Century surveys of Holy Trinity, Caen : a comparative study of peasant conditions », dans *Agricultural History*, 65, n°3, 1991, p. 70-104.

exemple²⁴), mais leur complexité a arrêté toute ambition d'analyse globale, comme le soulignent M. Arnoux et G. Brunel : les études en sont restées aux enquêtes contredisant le moins les théories générales admises dans l'historiographie normande²⁵. La seule étude approfondie existante, réalisée en 1929 par une élève de C.H. Haskins est centrée uniquement sur les manoirs anglais²⁶. De même, lors de l'édition du cartulaire dans la collection des *Records of Social and Economic History* d'Oxford, le choix a été fait de séparer les documents qui concernaient les réalités anglaises (volume I de M. Chibnall, en 1982) de ceux touchant à la Normandie (volume II de J. Walsmley, 1994)²⁷.

Pourtant, au-delà des préoccupations nationales de chaque chercheur, ce document constitue une source exceptionnelle qui aurait permis de répondre aux appels fervents de M. Bloch pour « une histoire comparée des sociétés européennes »²⁸. Plus précisément encore, dans le domaine de l'histoire rurale, il s'avèrerait un champ d'application inespéré de son cours comparant « manoir anglais et seigneurie française »²⁹.

Cette remarque apparaît aujourd'hui décisive à la lumière du courant actuel de recherches sur les cartulaires mentionné précédemment, et qui touche plus largement aux pratiques de mises par écrit.³⁰ A l'origine, ce mouvement s'est amplement nourri des réflexions de l'anthropologie, et notamment des recherches de J. Goody sur l'introduction de l'écrit et les modifications que ce passage de l'oralité à l'écrit peut impliquer dans une société donnée³¹ ; recherches dont les grandes lignes ont été reprises et adaptées pour l'histoire médiévale par M.T. Clanchy, par exemple, dans le cas de l'Angleterre médiévale³². Ce dernier analyse ainsi la diffusion progressive de la *literacy* (le savoir lire et écrire) au sein de la société – avec, au coeur de l'étude, le passage précoce en Angleterre d'un gouvernement à l'oralité à un

²⁴ L. Delisle, *Etude sur la condition de la classe agricole et sur l'état de l'agriculture en Normandie*, Paris, 1851; R. Carabie, *La propriété foncière dans le très ancien droit normand (XIe-XIIIe siècles)*, Caen, 1943, p. 149-165.

²⁵ M. Arnoux et G. Brunel, « Réflexion.... », *art. cit.*, p. 25.

²⁶ J. Birdsall, «The English manors of the Abbey of La Trinité at Caen», *Anniversary essays in medieval history to C.H. Haskins*, Boston, 1929, p. 25-44.

²⁷ M. Chibnall (éd.), *Charters and customs of the Abbey of Holy Trinity Caen*, *Records of Social and Economic History*, New Series V, Oxford, 1982 ; et J. Walsmley (éd.), *Charters and customs of the Abbey of Holy Trinity Caen: Part 2, the French Estates*, *Records of Social and Economic History*, New Series 22, Oxford, 1994.

²⁸ M. Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de Synthèse historique*, 46, 1928, p. 15-49.

²⁹ M. Bloch, *Seigneurie française et manoir anglais*, Cahier des Annales n°16, Paris, 1967.

³⁰ L'un des ouvrages inaugurant cette démarche en France étant certainement : O. Guyotjeannin, L. Morelle, M. Parisse (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole Nationale des Chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris 5-7 décembre 1991)*, Paris, 1993.

³¹ Entre autres : J. Goody, *Literacy in traditional societies*, Cambridge, 1968 ; id., *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, 1979 ; id., *La Logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*, Paris, 1986 ; id., *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, 1994 ; id., *Pouvoir et savoir de l'écrit*, Paris, 2007.

³² M.T. Clanchy, *From memory to written record, England 1066-1307*, Oxford, 1979, rééd 1993.

gouvernement à l'écrit. Si J. Goody travaillait à l'origine sur l'Afrique, ses réflexions conservent toute leur pertinence dans le cadre d'une société médiévale où le recours à l'écrit devient de plus en plus envisageable, sans pour autant aller encore de soi. L'objet-source lui-même acquiert alors une dimension toute particulière, et prendre au sérieux l'écriture de ces documents est essentiel, comme le souligne P. Chastang : « Si les hommes du XIIe siècle pensaient, classaient et écrivaient d'une manière différente de la nôtre, les historiens, au contact de l'anthropologie, ont appris à ne plus considérer ces catégories mal connues et peu familières comme insignifiantes. »³³

Dans le cas du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Caen, la prise en compte nouvelle de cet aspect documentaire est cruciale : la manière dont l'abbaye a décidé, à un moment donné, de copier ces enquêtes normandes et anglaises dans un même cartulaire – outil de gestion par excellence – est déjà en soi un témoignage majeur des solutions adoptées par l'abbaye face à un problème évident de gestion et de viabilité économique d'un temporel aussi éclaté. L'analyse précise du cartulaire (aspects codicologiques) permet également de se pencher sur les représentations spatiales que pouvait avoir au XIIe siècle l'abbaye de cet espace économique si particulier. De ce point de vue, les indices convergent vers une perception manifestement unitaire, encore au XIIe siècle, de l'espace dominé par l'Abbaye-aux-Dames, depuis la plaine de Caen jusqu'au Norfolk.

De fait, l'impression générale qui se dégage d'emblée du cartulaire est celle d'une très grande homogénéité. Une belle écriture régulière d'une même main caractéristique de la fin du XIIe siècle (grosse *libraria*) se développe de façon homogène durant 87 folios [voir page en exemple], à raison de 22 à 23 lignes par page, et enchaîne sans aucune interruption les documents copiés. Cette remarque, d'apparence anodine, fournit déjà des indices sur la démarche qui a présidé à la rédaction du cartulaire. Elle oriente, non directement vers les auteurs, vaste problème dans le cas d'un cartulaire médiéval en l'absence de préambule, mais au moins vers l'idée d'une volonté une, de recopier à ce moment précis des documents rassemblés (et choisis) dans la bibliothèque de gestion présente dans l'abbaye, selon un procédé classique, analysé par exemple par J.P. Genet dans le cas des cartulaires anglais³⁴. Par ailleurs, la copie de ces documents dans un petit volume in-8°, ainsi que les annotations

³³ P. Chastang, *Lire, écrire...*, *op. cit.*, p. 16. Cette question des pratiques de l'écriture se retrouve chez M. Zimmermann, *Ecrire et lire en Catalogne du IXe au XIIe siècle*, Toulouse-Le Mirail, 1992 (notamment la première partie : « les choix de l'écriture »). Ces réflexions rejoignent tout un courant de recherches historiques sur la « textualité » (*Shriflichkeit*) parti du constat que l'écriture n'est pas seulement « un objet accessible ou non », mais qu'elle « induit des usages fort divers » : H. Keller, « Oralité et écriture », dans *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne*, Paris, 2002, pp. 127-142 (p 135).

³⁴ J.P. Genet, « Cartulaires, registres et histoire: l'exemple anglais », dans *Le métier d'historien au Moyen-Age*, B. Guinée (dir.), Paris, 1977, p. 95-138.

ajoutées en marge par une main du XIII^e siècle montrent bien la dimension pratique, gestionnaire, recherchée dans ce projet. En ce sens, le recours aux couleurs (vert et rouge) ne vise pas seulement le décoratif : elles facilitent une lecture pratique, rapide. Les titres rubriqués permettent de repérer d'un coup d'oeil le passage à un sujet différent, y compris quand l'enchaînement se fait sans saut de ligne, ou à la dernière ligne de la page précédente. La raison de ces nombreux enchaînements peut certes résider dans le coût du parchemin, qui incite le scribe à utiliser le moins de place possible. Mais, au-delà de cette explication simple, cette écriture large et régulière qui se développe sur 87 folios dénote un projet d'ensemble cohérent et d'emblée bien réfléchi ; ce que semble confirmer également la rareté des ratures et ajouts contemporains. Le texte copié s'enchaîne de façon fluide, tout en étant minutieusement pensé et structuré soit par des paragraphes clairs, soit par des titres rubriqués³⁵.

Cette impression générale d'homogénéité permet d'éviter toute conclusion hâtive quant à l'organisation interne, à première vue peu évidente – comme dans nombre de cartulaires – des documents recopiés³⁶. Les personnes à l'origine de la rédaction du cartulaire suivaient manifestement une logique, qui n'est probablement pas unique, mais pour laquelle plusieurs hypothèses peuvent être envisagées. Sans s'attarder sur la description de cette structuration, une préoccupation commune à tous ces documents se dégage : la défense et consolidation du patrimoine de l'abbaye, l'un des motifs les plus courants (parmi bien d'autres) de rédaction d'un cartulaire pour une abbaye – de femmes, qui plus est ici –, face à la menace que les laïcs faisaient peser sur l'intégrité du temporel. Il faut remarquer par ailleurs la place prépondérante prise par les enquêtes au sein de ce cartulaire : elles occupent 54 folios sur 87, soit près des 2/3 du cartulaire. Il s'agit manifestement du coeur du projet de rédaction du cartulaire, ce que confirme la quasi-contemporanéité de la rédaction de la seconde série d'enquêtes et de leur transcription dans le cartulaire. La charte de Guillaume et Mathilde, placée aux folios 34-36 (soit presque au milieu du cartulaire originel) fait alors figure de pivot entre ces deux séries d'enquêtes, rappelant la toute puissance et l'origine du patrimoine de l'abbaye, alors que celui-ci se trouve menacé au début du XII^e siècle, aussi bien en Angleterre

³⁵ Tout l'intérêt de l'analyse du rubricage a été souligné par D. Walker, « The Organization of Material in Medieval Cartularies », in D.A. Bullough et R.L. Storey (eds), *The Study of Medieval Records : Essays in Honour of Kathleen Major*, Oxford, 1971, p 132-50. Nous ne détaillerons pas cet aspect ici, mais le rubricage est un bon indice de ce que le scribe a retenu des documents recopiés, ce qui montre combien la composition et la copie du cartulaire est un travail intellectuel, d'absatraction, de tri et de synthèse.

³⁶ C'est ce que souligne déjà T. Fujimoto, qui tente une première interprétation de l'organisation des documents au sein du cartulaire de la Trinité : T. Fujimoto, « Autour du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Caen à la fin du XII^e siècle : une approche de la gestion domaniale des deux côtés de la Manche », *Shigaku*, 70-3/4, 2001, p 101-133 (en japonais).

qu'en Normandie. Les séries d'enquêtes normandes et anglaises du début du XIIe siècle d'une part, et de la fin du XIIe siècle d'autre part, semblent ainsi se faire écho dans l'organisation interne du cartulaire, avec une structure en miroir autour de la charte de Guillaume et Mathilde.

Enfin, si l'on s'attache encore plus au détail de l'enchaînement des enquêtes et des documents au sein du cartulaire, on remarque combien les réalités anglaises et normandes s'enchaînent sans aucune autre forme de transition ou de différenciation. La première série d'enquête anglaise (f. 26 r) suit, au milieu du folio, sans transition, un document concernant la Normandie. Seul le titre « de felstedo » indique – pour qui sait que Felsted se situe en Angleterre – que nous sommes passés aux manoirs anglais. Le même enchaînement se retrouve au folio 60 v., entre une enquête normande et anglaise : seuls les noms des manoirs permettent de savoir que nous sommes passés de Pinbury, dans le Gloucestershire, à Carpiquet, en Normandie, à plus de 350 km de distance l'un de l'autre.

Ceci ne signifie certainement pas que les problèmes de gestion d'un tel patrimoine étaient gommés, ni que la perception géographique du rédacteur laissait à désirer³⁷, mais plutôt que ce temporel était alors perçu dans l'esprit des moniales comme un espace économique unifié, à l'image des vastes temporels décrits dans les polyptyques carolingiens³⁸ – avec, certes, dans le cas de la Trinité, la complication d'une mer au milieu de cet espace... A l'image des polyptyques carolingiens également, se dégage de ce document une idée d'ordre, d'homogénéité, voire d'immobilisme. Ceci pourrait conduire, encore une fois, à un scepticisme quant à la valeur du témoignage transmis, comme cela a été le cas concernant les polyptyques, qui « (...) fournissent probablement une image fautive, parce que théorique ou ternie, de la réalité. »³⁹ J.P. Devroey a réexaminé la « perfection glacée »⁴⁰ qui semble émaner de ces documents, et montre qu' « il n'y a (...) pas dans l'inventaire carolingien « illusion

³⁷ Il ne faut de fait pas sous-estimer la perception géographique de l'espace dont ces documents témoignent. Voir à ce sujet, C. Higounet, « A propos de la perception de l'espace au Moyen Age », dans *Media in Francia. Recueil de mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65^e anniversaire par ses amis et collègues français*, Paris, 1989, pp. 257-268, ou J.P. Devroey, « Gérer et exploiter la distance. La maîtrise de l'espace dans le polyptyque de l'abbaye de Prüm (893) », dans *Les élites et leurs espaces : mobilité, rayonnement, domination (VIe-XIe s.), actes du colloque tenu à Göttingen du 3 au 5 mars 2005*, F. Depreux, F. Bougard, R. Le Jan (éd.), Turnhout, 2007, p. 49-65 ; ou encore : P. Gautier-Dalché, « Un problème d'histoire culturelle : perception et représentation de l'espace au Moyen Age », *Médiévales*, 18, 1990, pp. 5-15 .

³⁸ Voir à ce sujet les analyses de J.P. Devroey, par exemple : J.P. Devroey, *Etudes sur le grand domaine carolingien*, Aldershot et Brookfield, 1993.

³⁹ R. Fossier, *Polyptyques et censiers*, Turnhout, 1978 (Typologie des sources du Moyen Age occidental, n° 28), p. 33. Ce même point de vue se retrouve dans les analyses de G. Duby, par exemple : G. Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, t. 1, Paris, 1961, p. 91.

⁴⁰ J.P. Devroey, « Problèmes de critique autour du polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés », dans *Etudes...*, *op. cit.*, p. 441-465 (p. 441).

d'immobilité », pour reprendre Georges Duby, mais intention d'immobilité. »⁴¹ Ce cartésianisme apparent des documents de la Trinité doit donc être pris en considération, et témoigne de la volonté de contrôle, et du maintien de pratiques gestionnaires efficaces, pour appliquer, concrètement, dans les seigneuries, cet idéal d'ordre et de stabilité. L'apparence codicologique et diplomatique met ainsi en évidence des impératifs idéologiques qui se traduisent, sur le terrain, en termes de méthodes de gestion et de normes administratives. La volonté de synthétiser en un document l'ensemble du temporel dispersé de la Trinité participe à cet effort d'ordonnement, indispensable à la préservation du patrimoine de l'abbaye, et, en corrélaire, de son identité. Il y a donc bien une rationalité à l'oeuvre, à la fois géographique et économique. La préservation de cette perception mentale unitaire apparaît cruciale pour l'abbaye, qui se doit, pour préserver son identité, de maintenir son patrimoine tel qu'elle l'a reçu des mains de ses fondateurs, Guillaume et Mathilde, dont la pancarte placée au coeur du cartulaire, tente de résumer l'ampleur des possessions de l'abbaye à la fin du XIe siècle. La dimension symbolique – à travers cet aspect identitaire⁴² – qui transparait dans le projet de rédaction du cartulaire, a des implications économiques directes : comme le souligne J. Goody, ces techniques particulières de l'écrit⁴³ – telles que le cartulaire, ici –, constituent des outils intellectuels essentiels à la maîtrise du réel, et à l'action économique. Suger, abbé de Saint-Denis, notait déjà en 1144-5 dans ses *Gesta Sugerii abbatis* les liens qui unissaient travail d'écriture et restauration du temporel de Saint-Denis⁴⁴.

L'analyse du contenu de ces enquêtes confirme cette intuition pour le XIIe siècle, à travers un certain nombre de points, et montre combien le fait de s'être arrêté sur l'aspect et l'organisation interne du cartulaire est éclairant pour une étude d'ordre économique du temporel de l'abbaye.

L'un des cas les plus intéressants est celui des services de transports dus par les tenanciers anglais de l'abbaye, dont l'étude confirme les conclusions concernant la perception unitaire et l'organisation éminemment pensée de l'espace économique de l'abbaye. Au début du XIIe siècle, l'enquête portant sur les manoirs de Felsted et d'Horsead indique que les *sokemen*⁴⁵ doivent porter la ferme de leur manoir à Winchester (soit à plus de 150 km), très certainement

⁴¹ J. P. Devroey, « Les premiers polyptyques rémois, VIIe-IXe siècles », dans *Etudes...*, *op. cit.*, p. 78-97 (p. 93).

⁴² Sur l'aspect identitaire des cartulaires, voir notamment P. Geary, *La mémoire...*, *op. cit.*

⁴³ Notamment dans J. Goody, *Pouvoir et savoir...*, *op. cit.*

⁴⁴ Suger, *Oeuvres*, F. Gasparri (éd. et trad.), Paris, 1996, p. 54-7. P. Geary, « Entre gestion et gesta » dans *Les cartulaires...*, *op. cit.*, p. 13-26 et R. Grosse, « Remarques sur les cartulaires de Saint-Denis aux XIIIe-XIVe siècles », dans *Les cartulaires...*, *op. cit.*, p. 279-290.

⁴⁵ Le terme désigne, avant la conquête normande, les paysans libres assistant le seigneur en cours de justice (*sok*).

pour être transmise à Caen via Southampton⁴⁶. La seconde série d'enquêtes, à la fin du XIIe siècle, indique que les *cottars*⁴⁷ d'Avening (Gloucestershire) sont chargés à la fois d'approvisionner l'abbesse quand elle se trouve à Gloucester (à 30 km) ou à Bristol (15 km) ou ailleurs si besoin est ; et de conduire, également en cas de besoin, du bétail jusqu'à Horstead (Norfolk) ou Felsted (Essex)⁴⁸. Hors du cartulaire, un coutumier du début du XIIIe siècle concernant Felsted précise encore ces corvées, telles qu'elles devaient déjà être acquittées au XIIe siècle : on retrouve de fait la mention du transport de la ferme à Winchester, mais également l'obligation de se rendre jusqu'à Horstead pour chercher des anguilles, ou encore à Colchester (environ 30 km), voire jusqu'à Londres pour approvisionner le manoir en denrées manquantes (notamment en sel et poissons)⁴⁹. La construction mentale unitaire qui se dégage du cartulaire se traduit ainsi concrètement en termes économiques, par l'unification spatiale de manoirs, certes dispersés sur le territoire anglais, mais dont la survie économique et le rattachement au centre de pouvoir, Caen, est bien planifié. Il s'agit ici, à l'échelle des possessions de l'abbaye, d'un maintien, et d'un réaménagement, du *food-farm system* (système de ravitaillement tarditionnel pour les rois anglais jusqu'au XIIe siècle pour répondre à l'itinérance), dans le but d'assurer non seulement l'approvisionnement de l'abbaye en Normandie, mais aussi le ravitaillement autonome des différents manoirs contrôlés par la Trinité en Angleterre : on voit ainsi ses tenanciers tenus de parcourir le pays, du Gloucestershire au Norfolk ou à l'Essex, pour se rendre dans l'un ou l'autre des différents manoirs de la Trinité. Ceci suppose une organisation très fine, qui rappelle tout à fait les systèmes mis en place par les grandes abbayes carolingiennes, elles aussi à la tête de vastes entités dispersées sur le territoire européen⁵⁰.

Un autre renseignement d'ordre économique que l'on peut tirer de ces documents concerne l'étude comparée du statut des vilains anglais et normands dans les possessions de l'abbaye. Cette analyse confirme tout l'intérêt et la prudence que l'on doit accorder à l'étude du document en lui-même, et, en l'occurrence, de son vocabulaire. En suivant les réflexions

⁴⁶ Felsted A et Horstead A : M. Chibnall, *Charters...*, *op.cit.*, p 34 et 36.

⁴⁷ Paysan chassé sur un lopin de terre de faible taille, souvent en lisière d'un manoir, et astreint à des services de bras lourds et fréquents.

⁴⁸ Avening C, *Ibid*, p 65-66.

⁴⁹ Felsted D/E,30-33, *Ibid.*, p 90, 91, 95.

⁵⁰ Voir à ce sujet les analyses de J.P. Devroey, notamment : J.P. Devroey, « Gérer et exploiter la distance. La maîtrise de l'espace dans le polyptyque de l'abbaye de Prüm (893) », *texte préparatoire au colloque « Les élites et leurs espaces : mobilité, rayonnement, domination (VIe-XIe s.) »*, Göttingen, 3-5 mars 2005 ; ou, id., « Les services de transport à l'abbaye de Prüm au IXe siècle », et « Un monastère dans l'économie d'échanges : les services de transport à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IXe siècle », dans id., *Etudes sur le grand domaine carolingien*, Aldershot et Brookfield, 1993, p 543-569 et 570-589.

amorçées notamment par M. Bloch⁵¹, ainsi que par les médiévistes anglais au sujet du *Domesday Book*, on remarque de nombreux parallèles avec la première série d'enquêtes de la Trinité présente dans le cartulaire, réalisée au début du XIIe siècle, soit peu de temps après le *Domesday Book*. En dehors de ce rapprochement de dates, un certain nombre d'éléments – que je ne développerai pas ici – montrent que la même prudence quant au vocabulaire du *Domesday Book* doit s'appliquer au cas des enquêtes de la Trinité⁵². Celles-ci semblent avoir été rédigées par des clercs normands peu au fait des réalités anglo-saxonnes, les catégories de tenanciers créées dans l'enquête ne constituent certainement pas une image fidèle de la société des manoirs anglais décrits au début du XIIe siècle. Mais la comparaison avec la seconde série d'enquêtes, et entre enquêtes anglaises et normandes, permet de nuancer les conclusions généralement admises concernant le statut et les conditions économiques des vilains anglais et normands, et de voir, encore une fois, que l'unité primait, au XIIe siècle, sur les disparités. Il faut pour cela entrer dans le détail des obligations dues par les tenanciers, et ne pas s'en tenir aux catégories établies par les scribes. L'idée de vilains normands libres alors depuis une longue date est, par exemple, remise en cause par des indications telles qu'un droit de formariage de 3 sous à la fin du XIIe siècle dans la seigneurie normande de Carpiquet⁵³, droit typique des tenures serves. A l'inverse, au début du XIIe siècle, les enquêtes anglaises font nettement la différence entre les *servi* et les *vilani* anglais, ce qui souligne encore le statut juridiquement libre de ces vilains anglais. La situation change bien entendu après le XIIe siècle⁵⁴, mais on remarque que jusqu'à cette date, dans le cas des possessions de la Trinité de Caen, les statuts semblent en fait assez unifiés pour les vilains anglais et normands. Par ailleurs, pour nuancer encore les théories généralement admises, J. Walmsley montre que, à l'encontre de l'idéal-type développé dans l'historiographie d'un vilain normand libre, ce dernier est presque coupé du marché par le poids des redevances en nature exigées (champart, notamment) ; l'abbaye se réservant ainsi l'accès au marché. A l'inverse, les vilains anglais, pour lesquels on attendrait une situation économique dégradée par rapport à la Normandie, profitent de redevances un peu plus facilement commutées, et acquièrent une certaine liberté économique par l'accès au marché, alors même que, de fait, leur statut juridique se

⁵¹ M. Bloch, *Seigneurie française....*, *art.cit.* Voir à ce sujet également le rebondissement récent du débat autour du *Domesday Book*, notamment autour de l'ouvrage de D. Roffe : D. Roffe, *Decoding Domesday*, Woodbridge, 2007.

⁵² Cette remarque ne doit néanmoins pas faire oublier que les objectifs étaient certainement différents, entre d'une part un projet à l'échelle du royaume, et d'autre part un document de gestion seigneuriale.

⁵³ Carpiquet B 8/9 : «(...) et si dederit filiam suam extra vilenagium dabit iii solidos abbatisse ».

⁵⁴ Moment de dégradation nette de la situation juridique d'une partie des vilains anglais, devenant progressivement non-libres, avec des corvées et redevances s'alourdissant en conséquence.

détérioré⁵⁵. L'image donnée par les enquêtes de la Trinité nuance donc les théories admises, et montre que l'écart n'est pas si marqué, encore à cette date, entre vilains normands et anglais du point de vue des conditions économiques. Les vilains constituent, de part et d'autre de la Manche, le socle du système seigneurial dans les possessions de l'abbaye, notamment par des redevances en nature et des corvées qui restent globalement importantes. Le cartulaire de la Trinité témoigne ainsi, encore une fois, d'une perception unitaire de l'espace et d'une politique active de contrôle de cet ensemble économique, dont la politique de mise par écrit constitue un élément central.

De façon encore plus évidente, on retrouve cette politique commune aux possessions anglaises et normandes quant aux pratiques gestionnaires de l'abbaye. La comparaison entre la première série d'enquêtes (début du XIIe siècle) et la seconde (fin du XIIe siècle) montre que l'abbaye a choisi, dans l'ensemble de ses possessions, et malgré la distance, le retour à une gestion directe de ses seigneuries. C'est là certes une attitude classique de la part des seigneurs anglais à cette date, mais plus originale de la part d'une abbaye normande, et avec une précocité notable. La mise par écrit des enquêtes, et leur regroupement dans ce cartulaire devait à la fois aider l'abbaye de façon pratique pour la gestion de ces possessions, mais également participer à l'affirmation du pouvoir de l'abbesse par l'intermédiaire des enquêteurs rappelant la présence de ce seigneur lointain. C'est là un des témoignages de l'implication ferme de l'abbesse dans la politique de gestion de ce patrimoine, dont elle maintient à tout prix, par une volonté de contrôle ferme, l'unité et la centralisation. On pourrait voir ici transparaître la fermeté et l'efficacité gestionnaire propres aux domaines anglais de cette époque, sans doute les mieux gérés de l'Occident au XIIe siècle. Il serait certainement possible de dresser un parallèle avec la forte personnalité d'Henry de Blois, administrateur exemplaire de l'abbaye de Glastonbury – abbaye d'où proviennent les documents dont nous parlions en introduction –, trésorier du royaume (et donc dépositaire du *Domesday Book*), à l'origine de l'inventaire clunisien de 1155 qu'il réalise pour son ami l'abbé Pierre le Vénérable⁵⁶ (et par ailleurs neveu de la seconde abbesse de la Trinité de Caen, Cécilia...).

Cette réactivité se remarque également dans les enquêtes par la politique de non-conversion des cens de la part de l'abbaye – et ce toujours à la fois en Normandie et en Angleterre –

⁵⁵ Il s'agit de l'une des conclusions de J. Walmsley, « The Twelfth-Century surveys... », *art. cit.*

⁵⁶ Voir à ce sujet : *Ibid.*, p. 28-32.

alors même que St Etienne, abbaye caennaise « soeur » de la Trinité, opérait des choix économiques différents (passage précoce au prélèvement massif en argent)⁵⁷.

Cette décision pose alors la question de la revente de ces prélèvements en nature, et donc du rapport de l'abbaye au marché, sur lequel elle semble avoir maintenu une mainmise certaine en Normandie (marché de Caen), mais également en Angleterre, où elle utilise activement les marchés locaux, dont il est fait mention à plusieurs reprises dans les enquêtes.

Ce choix d'une politique homogène entre Normandie et Angleterre, et au final d'une centralisation importante encore au XIIe siècle, s'est avéré économiquement rentable : il s'agit d'une des abbayes anglo-normandes les plus puissantes. Pour l'Angleterre, D. Matthew a évalué les manoirs anglais de la Trinité en 1086 (à partir du *Domesday Book*) à environ 100 livres sterlings⁵⁸. Au milieu du XIIIe siècle, d'après Eudes Rigaud, ces revenus auraient progressé, pour atteindre environ 160 livres sterlings (soit 640 livres tournois), et l'abbaye se situe ainsi au tout premier rang des abbayes anglo-normandes pour la valeur du temporel anglais. Du côté normand, les revenus provenant de son temporel sont évalués à 2500 livres tournois, ce qui la situe également dans les premiers rangs⁵⁹. L'abbaye pouvait ainsi tout à fait se permettre la rédaction courante d'enquêtes sur ses domaines, procédure certes très onéreuse, mais qui semble avoir contribué à résoudre l'extraordinaire problème de gestion qui se posait à elle, pour tirer le meilleur parti de ce temporel éclaté, et le maintenir unifié aussi longtemps que possible. La logique unitaire de cet espace se concrétise donc bien en termes économiques, et n'en reste pas à une simple représentation mentale, dont le cartulaire est la traduction immédiate.

Il convient de préciser que cette image d'unité est spécifique au XIIe siècle-début du XIIIe siècle. Le cartulaire est en ce sens témoignage de la représentation de l'abbaye à un moment donné, coïncidant juste avec la séparation politique de la Normandie et de l'Angleterre (1204). Après cette date, il est plus malaisé de trouver dans le fonds d'archives de l'abbaye des cartulaires ou documents rassemblant aussi étroitement les deux réalités, anglaises et normandes⁶⁰. Pour autant, l'idée, bien que compliquée par la réalité politique, n'est pas abandonnée. A partir du XIIIe siècle, il s'agit plutôt d'une lutte désespérée pour préserver cette unité malgré des réalités qui deviennent autres, aussi bien d'un point de vue économique

⁵⁷ Point détaillé dans C. Letouzey, « Entre Angleterre et Normandie... », *art. cit.*

⁵⁸ C'est-à-dire un peu plus que St Etienne (80 livres). D. Matthew, *The Norman...*, *op cit.*, p. 30.

⁵⁹ D. Matthew, *The Norman Monasteries and their English Possessions*, Oxford, 1962., p. 30 et 66.

⁶⁰ Ces réalités se trouvent néanmoins à nouveau rapprochées au gré des circonstances historiques : au XIXe siècle, un cartulaire conservé aux Archives Départementales du Calvados (série 2H) est ainsi doté d'une couverture rassemblant à nouveau réalités anglaises et normandes, et intitulé « Recueil de chartes anglaises et françaises » (carton 2H4, 1^e partie du début du XIVe siècle), au moment où le trafic de chartes entre Angleterre et Normandie est particulièrement développé.

(évolution juridique du statut des vilains anglais, par exemple), que du point de vue des identités nationales qui se forment alors progressivement et compliquent la tâche à l'abbaye. La Trinité de Caen parvient néanmoins à se maintenir jusqu'au XIV^e siècle en Angleterre, et tente malgré tout de conserver cette vision unitaire de son espace économique (avec, par exemple, des enquêtes générales qui se poursuivent pendant tout le XIII^e-XIV^e, aussi bien en Angleterre qu'en Normandie et constituent ainsi une série exceptionnelle ; ou encore le voyage de l'abbesse en Angleterre au XIV^e pour rappeler sa domination sur ses terres anglaises, alors que la situation est presque désespérée). Pour l'abbaye, la maîtrise de cet espace semblait bien passer par une pratique intensive de la mise par écrit – avec plus de sept cartulaires préservés jusqu'au XV^e siècle, auxquels s'ajoutent cette série presque continue d'enquêtes se poursuivant aussi bien du côté anglais que normand. Cette politique semble avoir perduré dans le temps, comme en témoigne la disparition presque complète de la comptabilité de l'abbaye, alors même que les cartulaires ont été méticuleusement préservés. Lorsqu'un choix devait s'opérer dans la préservation des archives, la préférence semble s'être ainsi souvent portée sur les cartulaires, signe qu'ils devaient être considérés comme des outils majeurs de gestion.

Les enquêtes de la Trinité de Caen fourmillent de données d'ordre économique, qui apparaissent exceptionnelles pour une date aussi précoce du Moyen Âge central (début du XIII^e siècle). La tentation est donc grande de tenter d'extraire « directement » ces données. Pourtant, à y regarder de plus près, la complexité même de ces enquêtes soulève souvent plus de questions qu'elle n'apporte de certitudes. La reconsidération de ces sources par la prise en compte de leur aspect documentaire (leur rassemblement au sein d'un même cartulaire) apparaît alors cruciale, non pour invalider des théories économiques établies par ailleurs, mais pour les nuancer. L'étude du cartulaire de la Trinité de Caen montre en effet toute l'importance de l'attention à l'objet-source avant de tenter de la confronter à des théories économiques plus générales. La leçon de prudence de R. Lennard face aux documents de Glastonbury trouve aujourd'hui un écho particulier avec l'intérêt nouveau accordé aux pratiques de mise par écrit en histoire médiévale. L'apport de l'anthropologie, mais aussi l'attention portée aux représentations spatiales des acteurs économiques, apparaissent particulièrement éclairants pour l'étude de la gestion d'un temporel à échelle européenne, tel que celui de la Trinité de Caen. On retrouve alors également la leçon de décloisonnement par le comparatisme, dans le temps (rapprochement avec les polyptyques carolingiens) et dans l'espace (échelle européenne) de M. Bloch, qui appelait déjà à une attention et une prudence

extrêmes face au vocabulaire employé dans ce type de sources médiévales que sont les enquêtes. Le cas de la Trinité de Caen constitue ainsi un bon exemple de la prudence et des nuances nécessaires à mettre en oeuvre face aux grands modèles économiques. Cette étude n'est pas purement formelle : dans le cas de l'Abbaye-aux-Dames, on voit combien la perception mentale unifiée de cet espace économique, qui transparaît dans le document lui-même, se retrouve dans les pratiques de gestion concrètes de l'abbaye au XIIe siècle : organisation en réseau des seigneuries, statut et obligations unifiées des vilains des deux côtés de la Manche, pratiques de gestion centralisées – avec un retour général au faire-valoir direct, un accent mis sur les redevances en nature et les corvées, et le choix d'un quasi-monopole de l'accès au marché.